



AVIS PUBLIC - ERRATUM

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

ADOPTION

AVIS est par les présentes donné, conformément à *l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, qu'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement sera tenue le **LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021 À 10 H 45**, en vidéoconférence et diffusée en direct sur la chaîne YouTube de l'arrondissement, afin d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022. Règlement numéro CA28 0071.

Les personnes désirant poser des questions sont invitées à consulter le site internet à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/evenements/seance-extraordinaire-du-conseil-de-l-ile-bizard-sainte-genevieve-sur-le-budget-et-le-pdi-2966>

Fait à Montréal,
Ce 1^{er} décembre 2021.

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza